

Règlement 3ème Raid Vallis Thoroise – 4 juin 2016

Article 1 – Généralités :

Les Associations Vélo club le Thor Gadagne , le Canoë kayak club du Thor ainsi que l'AS du collège du Pays des Sorgues organisent le 4 juin 2016 la 3ème édition du raid « la Vallis Thoroise » qui se déroulera conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 2 – Description du Raid :

Le défi « Vallis Thoroise » consiste en un parcours chronométré d'environ 15kms à réaliser par équipe de trois concurrents. Les épreuves sportives s'enchaîneront sans interruption. Les parcours traverseront la commune de Le Thor sans dépasser la D901(Cours Gambetta) .

Article 3 – Epreuve Toutes les épreuves se font avec le casque de vélo.

Parcours :

Epreuve n° 1 : Course d'orientation pédestre, 3 kms environ

Epreuve n° 2: Canoë,4 kms

Epreuve n°3 : VTT balises fantômes, 8 kms

Article 4 – Organisation :

Organisateurs du Raid

Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées par Les Associations vélo club le Thor Gadagne et le Canoë kayak club du Thor. Les concurrents devront se conformer au règlement et aux directives de l'organisation. Des épreuves pourront être ajoutées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire.

L'organisation se donne le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve en cas de trop mauvaises conditions météorologiques. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Article 5 – Conditions générales :

Ce règlement pourra être complété et les équipes inscrites en seront informées. Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être parfaitement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel (et pour la partie VTT, sur des routes ouvertes à la circulation), telles qu'elles sont proposées dans le cadre du raid.

Article 6 – Le Parcours :

Le parcours du raid » Vallis Thoroise » se déroule en milieu naturel. La progression des équipes se fait à pied, en canoë et en VTT. Le parcours à suivre sera indiqué aux concurrents sur un road book remis à chaque équipe, par l'organisation. Les cartes figurant dans le road book sont des TOP

25 (IGN) ou des cartes IOF (carte d'orientation). Le parcours comporte plusieurs points de contrôle de passage (CP) obligatoires qui doivent être passés en équipe, c'est à dire groupé. La position de chaque CP sera clairement indiquée dans le road book. Tout CP manqué entraîne l'application d'une pénalité (voir article 12). L'ordre de passage pour une même discipline est libre. Tous les axes empruntés par le raid sont ouverts au public (randonneurs, automobilistes, etc. ...), en conséquence, les équipes se doivent de respecter les règles du Code de la Route et de civisme. Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire au moyen des progressions indiquées dans le road book. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu sur le road book pour des raisons de sécurité. Les concurrents devront alors suivre les consignes données par l'organisation. Le parcours du raid sera tenu secret et ne sera dévoilé que lors de la remise des road books.

Article 7 – Equipes et concurrents :

Chaque équipe est composée de trois concurrents. Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive du raid multisports est obligatoire ; il pourra être remplacé par la présentation d'une licence sportive de compétition, en cours de validité, mentionnant la date de la visite médicale, une autorisation parentale pour la participation au raid signées de ses parents pour les mineurs. Chaque équipe devra se trouver au complet tout au long de l'épreuve. Le dossard doit être visible et il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités. L'abandon d'un des membres de l'équipe ou un changement d'équipier, même temporaire, entraînera la mise hors classement de l'équipe recomposée. Tout concurrent ou équipe ayant abandonné, ou étant hors course, devra quitter l'épreuve, prévenir le CP le plus proche et lui rendre les dossards.

Assurances : les concurrents doivent être en possession d'une responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation au raid « Vallis thoroise ». Les concurrents sont en autonomie complète pendant la durée de la course (nourriture, tenues de rechange, etc....).

Article 8 – Niveau requis, entraînement :

Avoir des notions d'orientation et savoir lire une carte IGN au 1/25000. Pratiquer la course à pieds ou marcher vite sur des terrains accidentés (chemins, GR, sentiers, pierriers, etc....). Pratiquer aisément le VTT, être endurant, avoir l'esprit d'équipe et le sens du fair-play. Pouvoir naviguer sur un cours d'eau de classe 1 (facile)

Article 9 – Matériel :

Chaque concurrent court avec son propre matériel. Le matériel de chaque équipe peut être vérifié à tout moment par l'organisation. Une équipe se verra refuser le départ si son équipement n'est pas conforme aux règles de sécurité. L'équipe devra courir dans une tenue si possible uniforme et porter les dossards fournis par l'organisation. Un canoë trois places est mis a disposition de chaque équipe.

Liste du matériel à prévoir par concurrent :

Un sifflet,

Un VTT (fourche télescopique à l'avant non obligatoire mais recommandée) : vélo à assistance électrique interdit, tandem autorisé.

Un casque VTT à coque rigide homologué NF à porter tout au long de l'épreuve,

Des vivres de course pour la durée de l'épreuve (barres énergétiques ou équivalent)

Des vêtements et chaussures appropriés aux différentes épreuves

Matériel fourni par l'Organisation :

Le road book, les cartes IGN , les cartons de pointage et les dossards.

Les canoës, les pagaies et les gilets de sauvetage.

Dépose des VTT :

Les vélos doivent être déposés sur le parc VTT 1 heure avant le début de l'épreuve. Déposer les 3 vélos de l'équipe + + chaussures VTT Le parc à vélo sera gardé.

Article 10 – Chronométrage :

Seule la direction de course est habilitée à donner le départ. Le chronomètre sera déclenché au début de l'épreuve et ne s'arrêtera qu'au point d'arrivée du raid. Les temps sont exprimés en heures, minutes, secondes. Le temps ne sera validé que si les trois équipiers ont respecté le présent règlement, franchi ensemble la ligne d'arrivée et après vérification des cartons de pointage. Le comité de course peut décider de modifications pour des raisons d'organisation qui seront comptabilisées et prises en compte pour le classement final. La direction de course s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré.

Article 11 – Principe de déroulement du raid :

Le départ sera donné en ligne. Les équipes enchaîneront sans interruption les épreuves décrites à l'article 3. Plusieurs points de Contrôle de Passage (CP) sont mis en place sur le parcours. A l'arrivée à un CP, chaque équipe devra se présenter spontanément au contrôleur éventuel et faire enregistrer son passage. Le CP ne pourra être franchi que si l'équipe arrive complète devant le contrôleur. A l'arrivée sur une balise, chaque équipe devra poinçonner son carton de pointage pour valider son passage. Les cartons de pointage seront remis à chaque équipe au moment voulu. Les équipes sont responsables de leur carton de pointage. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage. La perte du carton de pointage entraîne la mise hors classement de l'équipe. Le carton de pointage devra être remis à l'arrivée par chaque équipe au contrôleur.

Article 12 – Pénalités, Mise hors classement, Mise hors course :

Pénalités :

Non pointage à un CP : 20 minutes

Pointage non groupé (+ de 30 s d'écart) : 20 minutes

Perte du dossard : 20 minutes

Dossard non visible ou non porté : 20 minutes

Mise hors classement :

Perte du carton de pointage, non remise du carton de pointage à l'arrivée, non respect des heures de passage indiquées dans le road book ou indiquées lors du briefing.

Mise hors course (liste non limitative) :

Abandon de l'un des trois équipiers, non-respect des consignes de course données par l'organisation, assistance autre que celle de l'organisation, utilisation de moyens de transport non autorisés (vélo à assistance électrique), changement non signalé ou non autorisé d'équipier pendant la course, vol ou déplacement de CP, non remise des dossards à l'arrivée, non-respect du code de la route, absence du port du casque (jugulaire attachée) pendant toute l'épreuve, non respect des règles de sécurité et des itinéraires obligatoires, non respect de l'environnement, abandon de détritiques sur le parcours.

Toutes pollutions, dégradations de biens publics ou privés (passages dans propriétés, jardins, cultures, plantations, etc...), tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

Article 13 – Classement :

Plusieurs classements seront effectués et récompensés :

1 première équipe masculine

1 première équipe mixte

1 première équipe féminine

Article 14 – Sécurité et Secours :

Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation. Tout concurrent blessé ne devra pas rester seul :

son équipier doit donner l'alerte et rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Le non respect de cette clause pouvant entraîner des recherches

inutiles fera l'objet d'une facturation des frais de secours éventuels et sera sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une

autre édition du raid.

Article 15 – Demande d'engagement :

Les équipes qui désirent participer au raid « Vallis thoroise » doivent s'adresser au vélo club M. Plauche , au Canoë Kayak club M. Bourdon ou à L'AS du collège du Pays des Sorgues avec M. Domenech .

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'engagement, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement. Les équipes seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Article 16 – Droits d'engagement :

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du dossier d'engagement dûment rempli et signé des trois équipiers, des

certificats médicaux (ou licences), des attestations demandées et l'attestation sur l'honneur des concurrents certifiant savoir nager .

Descriptif

♣ Raid en autonomie complète, par équipe de 3.

♣ Le canoë se pratique sur un cours d'eau calme, accessible à tous. Le matériel est fourni et imposé par l'organisation.

♣ La course d'orientation est un parcours où le choix de l'itinéraire est complètement libre.

♣ Les VTT devront être déposés au parc à vélo au débarcadère canoë (derrière l'église) avant le départ qui aura lieu sur l'esplanade du crédit agricole du Thor.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Par concurrent

♣ un casque homologué

♣ 1 VTT ou cyclo cross

♣ 1 gourde ou 1 camel back

♣ Des épingles

DOCUMENTS A FOURNIR

♣ Bulletin d'inscription rempli

♣ Certificat d'aptitude au Raid Vallis Thoroise ou photocopie de licence sportive de compétition en cours de validité

♣ Autorisation parentale

♣ Attestation sur l'honneur des concurrents certifiant savoir nager

PROGRAMME

Samedi 4 juin De 14h à 16h :

- Retrait des dossards sur la place du crédit agricole du Thor

- Briefing et remise des cartes parcours

- Départ du parcours CO course à pied

- Arrivée derrière la salle des fêtes du Thor
- Embarquement sur les canoë
- Débarquement derrière l'église du Thor
- Parcours balisé VTT
- Fin du parcours au local du vélo club « siporex »
- Remise des récompenses
- Verre de l'amitié

.....

.....

Equipe N°

Equipier 1 Nom prénom : tel :

Sexe : âge : signature

Equipier 2 Nom prénom : tel :

Sexe : âge : signature

Equipier 3 Nom prénom : tel :

Sexe : âge : signature

Document 1

Autorisation parentale Vallis Thoroise 2016

Nom

Prénom

Date de naissance

Nom du responsable parental

Adresse.....

Code postal Commune

Tél Portable

Mail.....

Une attestation sur l'honneur d'aptitude à nager 25 m avec immersion.

(http://ffck.org/adherer/index2.php?page=faire/adhesions/presentation_generale.html)

Document 2

Ce document est à compléter SI VOUS N'ETES PAS en possession d'une attestation de savoir nager 50 mètres, signée par un titulaire du BEESAN ou du MNS. Je soussigné(e) :

NOM _____ PRENOM _____

atteste sur l'honneur savoir nager 50 mètres. Fait à _____

le ____/____/2016 Signature